

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Non soutenu

AMENDEMENT N ° II-CF127

présenté par
Mme Sylvie Bonnet, M. Cordier, M. Liégeon, Mme Corneloup et Mme Petex

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	66 230 000	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Soutien des ministères sociaux	0	66 230 000
TOTAUX	66 230 000	66 230 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à augmenter de 66 220 000 € le budget dédié à l’insertion dans l'emploi au moyen de contrats aidés afin d’atténuer la baisse de budget liée au parcours emploi compétences.

Les contrats aidés, et en particulier les Parcours Emploi Compétences (PEC), constituent un levier complémentaire aux dispositifs de l’insertion par l’activité économique, pour favoriser l’accès à l’emploi de personnes qui en sont durablement éloignées. Tremplins vers une insertion durable, ils

permettent à de nombreux acteurs locaux de l'économie solidaire de développer des emplois et des activités à forte utilité sociale et territoriale.

Or, la baisse drastique du nombre de contrats aidés depuis deux ans fragilise profondément les structures et les parcours de ces personnes, avec des conséquences sociales directes : perte d'opportunités d'emploi, rupture d'accompagnement et frein au développement d'activités à fort impact social et écologique.

À l'heure où l'accès à l'emploi demeure une priorité nationale, il est paradoxal de priver les employeurs solidaires des moyens de poursuivre leur engagement. Redonner des perspectives à ces structures, c'est offrir une solution concrète et efficace aux personnes éloignées de l'emploi.

Cet amendement augmente par conséquent de 66 230 000 € les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de la sous-action « Insertion dans l'emploi au moyen de contrats aidés » de l'action n°3 «Accompagnement des personnes les plus éloignées du marché du travail » du Programme 102 « Accès et retour à l'emploi ». Pour assurer sa recevabilité financière cet amendement réduit artificiellement de 66 230 000 € les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de l'action n°31 « Affaires immobilières » du Programme 155 « Soutien des ministères sociaux ». Les auteurs de l'amendement appellent le gouvernement à lever le gage.